

# Décrets et arrêtés

MINISTÈRE DES FINANCES

**Décret n° 2022-877 du 25 novembre 2022, modifiant le décret gouvernemental n° 2015-2605 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités et procédures d'octroi des avantages fiscaux prévus par les articles 31 et 75 de la loi n° 2015-53 du 25 décembre 2015 portant loi de finances pour l'année 2016.**

Le Président de la République,

Sur proposition de la ministre des finances,

Vu la Constitution,

Vu le code de la taxe sur la valeur ajoutée promulgué par la loi n° 88-61 du 2 juin 1988 tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021 portant loi de finances pour l'année 2022,

Vu la loi n° 89-113 du 30 décembre 1989, relative à l'application d'un nouveau tarif des droits de douane à l'importation, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021 portant loi de finances pour l'année 2022,

Vu la loi n° 2015-53 du 25 décembre 2015, portant loi de finances pour l'année 2016 et notamment ses articles 31 et 75,

Vu la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017 et notamment ses articles 22, 25 et 56,

Vu la loi n° 2018-56 du 27 décembre 2018, portant loi de finances pour l'année 2019 et notamment son article 58,

Vu la loi n° 2019-78 du 23 décembre 2019, portant loi de finances pour l'année 2020 et notamment son article 36,

Vu le décret – loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021 portant loi de finances pour l'année 2022 et notamment ses articles 36 et 65,

Vu le décret gouvernemental n° 2015-2605 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités et procédures d'octroi des avantages fiscaux prévus par les articles 31 et 75 de la loi n° 2015-53 du 25 décembre 2015 portant loi de finances pour l'année 2016, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment le décret gouvernemental n° 2020-1048 du 24 décembre 2020,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-137 du 11 octobre 2021, portant nomination de la Cheffe du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu l'avis du Tribunal administratif,

Après délibération du Conseil des ministres.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Est modifié le tableau annexé au décret gouvernemental n° 2015-2605 susvisé concernant les produits suivants comme suit:

N° de position tarifaire	Désignation des produits	Les avantages fiscaux accordés			Contingent annuel	Conditions
		Droit de Douane	TVA	Prélèvements dus		
Ex 230400	Tourteaux de Soja	-	0	—	200 Milles Tonnes	Autorisation du ministère chargé de l'agriculture
23040000095	Cosses de graines de Soja	-	0	—	Sans fixation de quota	Autorisation du ministère chargé de l'agriculture
100390	Orge non destiné à l'ensemencement	0	0	—	Sans fixation de quota	Autorisation du ministère chargé de l'agriculture

Art. 2 - Est ajouté au tableau annexé au décret gouvernemental n° 2015-2605 du 29 décembre 2015 susvisé, le produit suivant :

N° de position tarifaire	Désignation des produits	Les avantages fiscaux accordés			Contingent annuel	Conditions
		Droit de Douane	TVA	Prélèvements dus		
Ex 210690	Les préparations alimentaires liquides destinées exclusivement à la nutrition clinique par sonde	0	0	—	Sans fixation de quota	Autorisation de mise à la consommation avec autorisation du ministère chargé de la santé

Art. 3 - Les dispositions du présent décret seront publiés au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 25 novembre 2022.

*Pour Contreseing*  
*La Cheffe du Gouvernement*  
**Najla Bouden Romdhane**

*La ministre des finances*  
**Sihem Boughdiri Nemsia**  
*Le ministre de l'agriculture,*  
*des ressources hydrauliques*  
*et de la pêche maritime*

**Mahmoud Elyes Hamza**  
*Le ministre de la santé*

**Ali Mrabet**

*Le Président de la*  
*République*  
**Kaïs Saïed**